

**++  
Prolongation  
M-garantie  
+ 3**



**MONDIAL**  
ASSISTANCE

**m electronics**  
MIGROS

**À l'achat d'un produit de Fr. 150.– ou plus à melectronics, vous avez la possibilité de contracter une prolongation de garantie bon marché et de profiter ainsi pendant 5 ans de la M-garantie!**

<b>Prix de vente unitaire de l'article</b>		<b>Assurance M-garantie + 3</b>
<b>de Fr.</b>	<b>à Fr.</b>	<b>Prime en Fr.</b>
150.–	299.–	49.–
300.–	599.–	69.–
600.–	899.–	99.–
900.–	1299.–	139.–
1300.–	1999.–	199.–
2000.–	2999.–	249.–
3000.–	3999.–	399.–
4000.–	4999.–	499.–
5000.–	5999.–	599.–
6000.–	7499.–	699.–

## M-garantie

++  
Prolongation  
M-garantie

MIGROS garantit, pour la durée de deux ans à partir de la date d'achat, le fonctionnement correct de l'objet acquis et son absence de défauts.

Migros peut choisir la modalité d'exécution de la prestation de garantie entre la réparation gratuite, le remplacement par un produit équivalent ou le remboursement du prix payé. Toutes les autres prétentions sont exclues.

La M-garantie n'inclut pas l'usure normale, ni les conséquences d'un traitement non approprié, ni l'endommagement par l'acheteur ou un tiers, ni les défauts dus à des circonstances extérieures<sup>1)</sup>. La garantie n'est valable que si les réparations ont exclusivement été effectuées par le service après-vente Migros ou par les services autorisés par Migros. Nous vous prions de bien vouloir conserver soigneusement le certificat de garantie ou le justificatif de l'achat (quittance, facture). Sans celui-ci aucune réclamation ne sera admise.

<sup>1)</sup> Exemples de dommages non couverts par la garantie (liste non exhaustive):

- les accumulateurs sont des pièces fortement sollicitées et ne peuvent être échangées que durant les 6 mois suivant l'achat
- les dommages causés par une utilisation inappropriée, des piles qui ont coulé ou des modifications apportées à l'article
- la perte de données, les erreurs de logiciel ou des virus, etc.
- les conséquences dues au gel, de la foudre ou d'autres événements naturels ainsi que les brûlures d'écran plasma

## Assurance M-garantie +3 (AMG+3)

**L'assurance M-garantie +3 prolonge la M-garantie avec les prestations complémentaires suivantes**

### Service à domicile

Les coûts de transports pour le service à domicile ou la prise en charge aller-retour de l'appareil sont assurés en Suisse pour les téléviseurs avec une diagonale d'écran dès 32" (82 cm) ainsi que pour les grands appareils électroménagers (p.ex. réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge).

### Remplacement pour les denrées réfrigérées gâtées

Les denrées alimentaires perdues à la suite d'un dommage tombant sous la garantie sur un réfrigérateur ou un congélateur sont assurées à hauteur de Fr. 2000.– par cas.

### Appareil de remplacement

Si melectronics dispose d'appareils de remplacement, ceux-ci vous seront mis à disposition gratuitement, moyennant caution, durant la durée de la réparation.

La compagnie d'assurance responsable de l'assurance M-garantie +3 est Mondial Assistance International SA, Wallisellen.

### **Souhaitez-vous avoir de plus amples informations?**

N'hésitez pas à vous adresser aux collaborateurs de melectronics ou du service clientèle, ils vous conseilleront volontiers.

Mondial Assistance (Schweiz)

Hertistrasse 2

CH-8304 Wallisellen

Tél. +41 44 283 32 22

